

COMMUNE DE
CAZOULS-LES-BEZIERS

SEANCE DU 18 JANVIER 2024

N° 09/2024/7.1.8 L'an deux mille vingt-quatre et le dix-huit janvier à 18 heures,
Date convocation : 12/01/2024 Le Conseil Municipal de la Commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe VIDAL, Maire.

Présents : Mmes AFFRE, BERLOU, BOFFA, CHAVARDEZ, COUDERC, GAIRE, GUARDIA, FORNET, ROUQUET-TAFANI, SINIBALDI N., TUCA
MM VIDAL, BACCOU, DAMBLEMONT, DUFILS, DUPUY, FERREIRA, GRIVEAU, GUILLEMET, LAMIEL, MARIN, MARTIN, MONINO, PEGURET, SENAL, SINIBLADI F.

Absents -Excusés :

Procurations : Mme ROUX à Mme BERLOU,

Elus en exercice : 27
Présents : 26
Absents : 0
Procurations : 1
Votants : 27

Objet : Budget Extension Lotissement Les Vignes – Exercice 2023
Décision modificative n°1

Secrétaire de séance : Marcelle COUDERC

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 1612-1, L. 1612-9, L. 1612-10, L. 5111-1, L. 5210-1, L. 5210-4 et L. 5214-1 ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable au budget Extension Lotissement Les Vignes ;

Vu la délibération n° 49/2023/7.1.8 du 13 avril 2023 du Conseil municipal concernant l'approbation du compte de gestion 2022 du budget Extension Lotissement Les Vignes ;

Vu la délibération n° 50/2023/7.1.8 du 13 avril 2023 du Conseil municipal concernant l'approbation et le vote du compte administratif 2022 du budget Extension Lotissement Les Vignes ;

Vu la délibération n° 51/2023/7.1.8 du 13 avril 2023 du Conseil municipal d'affectation des résultats 2022 pour le budget Extension Lotissement Les Vignes ;

Vu la délibération n° 52/2023/7.1.8 du 13 avril 2023 du Conseil municipal approuvant le vote du budget primitif 2023 du budget Extension Lotissement Les Vignes ;

Considérant qu'afin d'assurer dans des conditions optimales le fonctionnement de la commune, il est proposé une décision modificative afin de prévoir les crédits et ajustements suffisants ;

Considérant que ces opérations sont nécessaires afin de permettre la clôture de ce budget ;

Considérant que ces ajustements ne concernent uniquement la section de fonctionnement, il convient de modifier les prévisions budgétaires du budget Extension Lotissement Les Vignes 2023 de la façon suivante :

Chapitre	DEPENSES		RECETTES	
	Augmentation	Diminution	Augmentation	Diminution
011 - Charges à caractère général		590,00 €		
65 - Autres charges de gestion courante	588,45 €			
66 - Charges financières	1,55 €			
TOTAL	590,00 €	590,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL GENERAL	0,00 €		0,00 €	

REÇU EN PREFECTURE
le 19/01/2024

Application agréée E-legalite.com

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir délibérer.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire par 27 voix pour,

- **APPROUVE** les virements de crédits de la Décision Modificative n°1 tels que présentés ci-dessus sur le budget Extension Lotissement Les Vignes 2023.
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

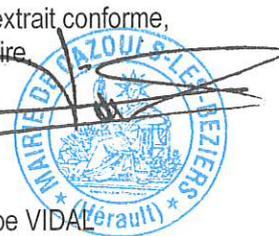
Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Maire :

- Certifié sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
- Informe qu'en vertu du décret N° 83. 1025 du 29/11/83 concernant les relations entre l'administration et les usagers (art 9) (J.O. du 03/12/1983) modifiant le Décret 65.25 du 11 janvier 1965 relatif aux délais de recours contentieux en matière administrative (Art 1 - A 16).
- La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif par le site Internet www.telerecours.fr, dans un délai de DEUX MOIS à compter de la présente notification.
- Transmis au représentant de l'Etat, le 19 JANVIER 2024.

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Philippe VIDAL



La Secrétaire de séance,

Marcelle COUDERC



REÇU EN PREFECTURE

le 19/01/2024

Application agréée E-legalite.com